



Recommandation 412 (1965)¹

Situation actuelle en Roumanie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Constatant le désir d'expansion industrielle qui caractérise l'économie roumaine depuis quelques années;
2. Constatant que dans le domaine de l'économie, la Roumanie a tendance à suivre une politique propre ;
3. Considérant que le Gouvernement roumain cherche à développer les échanges de son pays avec les pays d'Europe occidentale,
4. Recommande au Comité des Ministres d'encourager les gouvernements des Etats membres à développer leurs relations commerciales et culturelles avec la Roumanie et les autres pays d'Europe centrale et orientale sous domination communiste, en conduisant ces relations de telle manière que les populations de ces pays tirent des avantages politiques, sociaux et économiques de l'intensification des contacts entre leurs pays et ceux du monde libre.

1. Discussion par l'Assemblée le 27 janvier 1965 (21e séance) (voir [Doc. 1858](#), rapport de la commission des Nations non représentées). Texte adopté par l'Assemblée le 28 janvier 1965 (22e séance), après amendement.

